

Carte d'identité

En vue de **simplifier les démarches** pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » est mis en place à compter du 08 novembre 2016 pour une première demande de CNI ou un renouvellement.

La demande de CNI, ou le renouvellement de celle-ci, repose actuellement sur le document CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA.

Qui peut utiliser ce téléservice ?

Ce téléservice est disponible dans l'ensemble des départements français.

Comment je procède sur le site internet ?

1. **Je crée mon compte ANTS**,
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
 - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mel un **récapitulatif de pré-demande** sur lequel figure, notamment, le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.
3. En cas de perte ou de vol de votre CNI, vous devrez :
 1. acheter un **timbre fiscal dématérialisé en ligne**,
 2. sauf si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable.

Nota : La pré-demande dans l'une des collectivités de **Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou de Wallis et Futuna, est également possible**. Si le paiement d'un timbre papier fiscal est nécessaire, **vous devrez vous en acquitter lors du recueil en mairie**.

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

1. Je contacte **une mairie équipée du dispositif de recueil** d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil (HAGUENAU, WISSEMBOURG, NIEDERBRONN...)
2. Lors de mon déplacement en mairie,
 - J'apporte mon **numéro de ma « Pré-demande CNI »**, indispensable à la mairie,

- J'apporte également les **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le **numéro de votre demande de CNI**.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la **production de votre CNI en ligne** ,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

⇒ <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>